

MESSAGE DE LA PROTECTRICE

Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes possèdent des droits et les gouvernements sont tenus d'agir dans leur plus grand intérêt. Cette responsabilité d'agir dans l'intérêt supérieur des jeunes est toujours présente lorsque des décisions sont prises et qu'elles ont une incidence sur la vie des jeunes. Dans le cadre d'une structure officielle de responsabilisation, mon bureau est habilité à surveiller les actions du gouvernement, et à en faire rapport, pour favoriser cette responsabilisation à l'égard des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Une partie de mon mandat consiste à faire respecter les droits des enfants en recommandant et en faisant le suivi des améliorations aux services destinés aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes et aux familles du Manitoba. Ce rapport spécial fournit à la population de la province une mise à jour annuelle sur les progrès du gouvernement du Manitoba à l'égard des recommandations formulées en vertu de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes. Le rapport d'aujourd'hui explique en détail les mesures prises en réponse aux 51 recommandations officielles que nous avons formulées entre 2018 et 2020. Les ministères provinciaux donnant suite aux recommandations cette année sont notamment les suivants : Familles, Justice, Éducation et Santé et Soins aux personnes âgées.

J'ai le plaisir de signaler que deux recommandations adressées au ministre de l'Éducation ont été entièrement mises en œuvre et qu'elles seront classées. Cette année, le ministère de l'Éducation a fait preuve d'améliorations en prévoyant des ressources destinées à remédier à l'intimidation et à faire la promotion de la santé mentale dans les écoles. Ces



AINSLEY KRONE, Protectrice des enfants et de jeunes du Manitoba

recommandations découlent des conclusions d'un rapport spécial et d'une enquête sur les services fournis à Matthew, un garçon qui est mort par suicide en 2017. Je félicite le ministère de l'Éducation pour son travail.

Un grand nombre des recommandations que nous formulons nécessitent un changement systémique et parfois transformationnel. COVID-19 tout au long de 2020 et 2021 a naturellement modifié les priorités et s'est traduite par la réaffectation du personnel essentiel, en particulier dans le secteur de la santé, aux mesures d'urgence pour protéger la population de la province.

Je comprends ce contexte inédit et l'impact qu'il a eu sur les services publics, toutefois, l'observation globale des recommandations reste faible, ce qui nuit aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes et aux familles du Manitoba. **Seulement 8% (4 sur 51) des recommandations d'amélioration de services ont été entièrement mises en œuvre et le gouvernement provincial n'a pris d'importantes mesures à cet égard que pour moins de la moitié (43 %) des recommandations.** Cela laisse à penser que

le gouvernement attend des enfants du Manitoba qu'ils patientent jusqu'à la fin de la pandémie avant d'apporter les changements nécessaires à d'autres systèmes de services. Mais, bien évidemment, quand il s'agit de la sécurité des nourrissons, de l'accès à l'éducation, des soins des personnes en situation de handicap, des mesures de soutien en matière de santé mentale, du traitement des toxicomanes et de bien d'autres domaines, les besoins ne peuvent plus attendre pour être satisfaits. Il faut que les besoins des enfants et des jeunes soit une plus grande priorité dans notre province.

Mon équipe et moi-même sommes engagés à l'égard de la transparence et de la reddition de comptes au public pour que l'ensemble des citoyens comprenne ce que le gouvernement fait pour améliorer les services destinés aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes de toute la province. Il existe des différences importantes parmi les ministères dans le degré d'observation des recommandations. En résumé :

Éducation Manitoba est le ministère qui enregistre le taux d'observation le plus élevé. Avec un taux global de 75 % par rapport à 42 % l'an dernier, le ministère a fait d'importants progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Beaucoup des recommandations en cours de mise en œuvre sont également sur le point d'être menées à bien et on s'attend à ce qu'elles le soient en 2022.

Justice Manitoba enregistre un taux moyen de 45 %. L'an dernier, les mesures prises par le ministère se sont traduites par la mise en œuvre complète de deux recommandations. Depuis, toutefois, les décisions n'ont pas progressé sur les questions de la séparation et de l'isolement dans les centres de détention pour jeunes. Nous considérons la création de la division de la justice pour adolescents et les débuts

de l'étude sur la justice pour adolescents, qui a été annoncée en 2019, comme un signe positif et une occasion de mettre en œuvre toutes les recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite.

Le taux d'observation de Familles Manitoba est faible mais il s'est amélioré par rapport à l'an dernier. Avec un taux actuel de 43 % par rapport à 35 % l'an dernier, le ministère a été en mesure d'accomplir d'importants progrès à l'égard des recommandations. Cela a été le résultat de ses efforts visant à moderniser les normes et à mettre à l'essai de nouvelles initiatives pour la formation du personnel des services de protection de l'enfance, ainsi que de progrès significatifs quant à l'établissement d'un protocole pour les enfants pris en charge qui sont portés disparus.

Santé et Soins aux personnes âgées Manitoba continue d'enregistrer le taux d'observation moyen le plus faible, soit 25 %. Ce faible taux est lié au manque de mesures prises pour donner suite aux recommandations visant à prévenir les décès de nourrissons liés au sommeil. Les restrictions dues à la lutte contre la COVID-19 et la réorganisation interne du personnel, des divisions, des directions et des unités du ministère ont ralenti les travaux de mise en œuvre. De plus, le ministère a indiqué que le suivi des recommandations visant à améliorer les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie a été suspendu pendant l'élaboration d'un cadre national axé sur les besoins. Il convient de remarquer que de récents investissements dans les cinq nouveaux espaces jeunesse partout à Manitoba sont importants pour améliorer l'accessibilité et la coordination des services de soutien en santé mentale.

Les examens et enquêtes portant sur les décès d'enfants, ainsi que nos services de défense des droits continuent de faire état de lacunes importantes pour les

enfants et les jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie au Manitoba. Au cours de la consultation que nous avons entreprise dans toute la province durant l'année 2020, les jeunes nous ont fait savoir que les questions de toxicomanie et de santé mentale étaient leurs principales préoccupations. Nous considérons la création du ministère de la Santé mentale, du Mieux-être et du Rétablissement comme un pas dans la bonne direction pour ce qui est de prioriser ces questions importantes.

Après l'analyse des mesures prises par le gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations, j'ai décelé trois possibilités pour accélérer la mise en œuvre des recommandations qui, si on y donne suite, peuvent énormément améliorer le taux d'observation et, en fin de compte, les services destinés aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes et aux familles. **J'exhorte donc le gouvernement du Manitoba à :**

- 1. Prioriser les mesures visant à résoudre le problème des décès évitables des nourrissons liés au sommeil, ce qui est une question importante de santé publique et de droits des enfants.**
- 2. Renforcer la collaboration et la coordination de tous les ministères pour la mise en œuvre des recommandations.**
- 3. Publier les conclusions des examens entrepris sur les systèmes œuvrant pour les enfants, et y donner suite, en prêtant une attention particulière aux examens et stratégies qui s'attaquent à la question du traitement des enfants et des jeunes en matière de santé mentale et de toxicomanie.**

Je tiens à saluer le travail acharné, le dévouement et la coopération des fournisseurs de services et des fonctionnaires avec qui nous travaillons tout au long de ce processus. Mon équipe et moi-même sommes très reconnaissantes des relations de travail qui accordent la priorité aux intérêts supérieurs des enfants et des jeunes de la province.

Les recommandations que notre bureau formule et surveille découlent d'enquêtes approfondies, d'analyses poussées des éléments de preuve, d'entrevues avec les familles et de travaux de recherche sur les questions des droits des enfants, la grande majorité de ces recommandations provenant d'examen et d'enquêtes portant sur les décès d'enfants. Comme le prévoit la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, les recommandations visent à améliorer l'efficacité des services et des interventions qui en découlent, ou à cerner les améliorations à apporter aux politiques publiques. Quand les ministères provinciaux mettent en œuvre les recommandations, cela montre une volonté de remédier aux lacunes dans les services et un engagement à l'égard des enfants et de leurs familles.



Ainsley Krone, MA PC-IIC, RSW
Protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, par intérim